

**Nos principales activités** : conseil en investissement financier, courtage d'assurance-vie, de contrat retraite et de prévoyance, transactions immobilières, intermédiaire en opérations de banque, recherche de financements et services de gestion privée et de gestion de fortune.

**FAIRE MIEUX QUE VOTRE BANQUE PRIVÉE** : tel est l'objectif de notre cabinet, à la fois simple et ambitieux. Pour cela, nous sélectionnons des solutions d'investissements financiers et immobiliers auprès d'établissements spécialisés et réputés, pour le compte d'une clientèle d'investisseurs privés et de professionnels.

**ORPAVIMOB** met à votre disposition une équipe de spécialistes soucieux de vous délivrer un service de qualité et personnalisé qui gère des fonds de placements et d'investissements. Conteneur d'investissement, EHPAD, SCPI immobilière, mais proposant également des produits classiques tels que des livrets d'épargne.

### **NOS SERVICES :**

Vos objectifs patrimoniaux sont au cœur de notre mission. Tout au long de notre intervention, à vos côtés, nous vérifions la cohérence des solutions étudiées avec la stratégie patrimoniale décidée conjointement.  
> Notre équipe réalise un audit complet de votre situation patrimoniale, afin de déceler les forces et les faiblesses de votre organisation patrimoniale et de les formaliser dans un bilan patrimonial sur-mesure, abordant les aspects :

- **Économique** : répartition de votre patrimoine par classe d'actifs.
- **Juridique** : mode de détention de vos biens et nature de vos droits.
- **Fiscal** : assiette d'imposition, impôt acquitté, sur vos revenus et votre patrimoine.
- **Budgétaire** : solde des charges et revenus, train de vie, capacité d'épargne.
- **Successoral** : héritiers, ayant droits, libéralités consenties, droits de succession.
- **Prévoyance et retraite.**

### **INVESTISSEMENT EN EHPAD :**

Investir en EHPAD est avant tout un moyen de sécuriser une part de son capital patrimonial au-delà des avantages fiscaux qu'il engendre.  
> Sans réellement gérer le bien acheté, le placement en résidence EHPAD permet de bénéficier de loyer tous les mois nets de rentabilité.

>

> Et ce même si la chambre est inoccupée, la société de gestion de l'EHPAD devra quoi qu'il en soit s'acquitter du loyer auprès du propriétaire du bien.

Votre capital ainsi que les intérêts sont garantis à 100 % par l'ACPR Banque de France à hauteur de 100.000,00 €.

□

(FGDR) Le Fonds de Garantie des Dépôts et de résolution.

- Une Garantie totale de vos fonds à hauteur de 100.000,00 € par compte et par personne pour le total de vos livrets d'épargne en Europe.
- Contrat à terme sur 12 mois minimum renouvelable au même taux d'intérêts.  
>
- loyer mensuel vous sera versé automatiquement sur votre compte bancaire (net d'impôts).  
>
- Restitution du capital à terme du contrat.  
>
- Un analyste financier vous sera attribué jusqu'à terme du contrat.  
>

- Un conseiller à votre écoute 5 j/7 de 9 h 00 à 19 h 00 du lundi au vendredi.